HAL open science

Comment la controverse autour du bien-être des animaux d'élevage peut transformer les normes sociales ? Un regard sociologique

Elsa Delanoue

▶ **To cite this version:**

Elsa Delanoue. Comment la controverse autour du bien-être des animaux d'élevage peut transformer les normes sociales ? Un regard sociologique. Innovations Agronomiques, 2023, 87, pp.33-46. 10.17180/ciag-2023-vol87-art04 . hal-04098938

HAL Id: hal-04098938

https://hal.inrae.fr/hal-04098938v1

Submitted on 16 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Comment la controverse autour du bien-être des animaux d'élevage peut transformer les normes sociales ? Un regard sociologique

Delanoue, E.

Institut de l'Elevage - 8, route de Monvoisin - BP 85225 - 35652 Le Rheu Cedex

Correspondance : elsa.delanoue@idele.fr

Résumé

L'élevage est actuellement au cœur de débats qui interrogent les pratiques des éleveurs, la manière dont ils traitent les animaux et les solutions pour améliorer leur bien-être. Penser ces débats comme une controverse permet de comprendre comment la coexistence de différentes manières de penser l'élevage et les animaux domestiques au sein de la société française entraine des changements de normes réglementaires, professionnelles et culturelles. A partir des résultats de différents travaux sociologiques sur la perception de l'élevage par la société, cet article montre la dynamique de la controverse et les mécanismes de changement à l'œuvre. L'analyse d'un cas particulier de mobilisation autour des œufs produits en cage illustre les stratégies des acteurs pour gagner l'adhésion du public et entrainer le changement qu'ils défendent. Plus largement, l'ouverture d'un espace délibératif à travers la controverse œuvre à la recherche d'un sens partagé pour l'élevage, dans le rapport à l'alimentation et aux animaux qu'il sous-tend.

Mots-clés : élevage, controverse, normes sociales, œufs, mobilisation, sociologie

Abstract: How the controversy on farm animal welfare can change social norms ? A sociological perspective

Livestock farming is currently facing multiple debates questioning farmers' practices, the way they treat animals and solutions to improve their welfare. Considering these debates as a controversy helps understanding how the existence of different way to perceive livestock farming and domestic animals among the French society leads to changes of reglementary, professional and cultural norms. Based on the results of different sociological studies on the perception of livestock farming by society, this paper shows the dynamics of the controversy and mechanism of change. The analysis of a case study of mobilisation against caged produced eggs illustrates actors' strategies to gain public adhesion and to impulse the changes they fight for. More generally, the opening of a space of debate through the controversy allows the co-construction of a collective sense for livestock farming, food, and human-animals relationships.

Keywords: livestock farming, controversy, social norms, eggs, mobilisation, sociology

Introduction

Depuis le début des années 2010, la sensibilité de la population aux conditions de vie des animaux sert de justification à une critique parfois radicale des modes d'élevages, émanant de divers acteurs de la société et fortement médiatisée. Ces débats interrogent les pratiques des éleveurs, la manière dont ils traitent les animaux et les solutions pour améliorer leur bien-être. Plus largement, ils témoignent de la coexistence de différentes manières de penser l'élevage et les animaux domestiques au sein de la société française. Finalement, c'est la place et le rôle de l'élevage au sein de la société française qui sont questionnés.

En tant que discussion motivée par des opinions ou des interprétations divergentes, on peut considérer le débat sur le bien-être des animaux d'élevage comme une controverse dont les enjeux influencent l'avenir de l'activité. Ainsi, envisager les débats autour de l'animal d'élevage comme une controverse permet d'expliquer le processus à travers lequel ils transforment les normes sociales, qu'il s'agisse des normes professionnelles des éleveurs, des normes alimentaires des citoyens ou plus largement de celles qui cadrent les relations entre humains et animaux d'élevage (avec la notion de bien-être animal par exemple).
L'objectif de cet article est de montrer comment cette controverse, par sa dynamique et ses mécanismes, aboutit à une transformation des normes qui régissent notre relation à l'élevage, à l'alimentation et à l'animal domestique. Les résultats présentés ici sont issus de deux travaux réalisés conjointement entre 2014 et 2018 : une thèse de sociologie sur les mobilisations collectives autour de l'élevage (Delanoue, 2018) et le projet ACCEPT (financement CASDAR) piloté par l'Ifip-institut du porc (Roguet et al., 2020).
Nous présenterons dans un premier temps le contexte, les méthodes et les outils mis en œuvre dans le cadre de ces travaux. Puis nous dresserons une chronologie analysée d'un cas concret illustrant la transformation des normes liée à la controverse (le cas de la commercialisation des œufs produits en cage). Et enfin, nous présenterons dans une troisième et dernière partie les changements induits par la controverse autour du bien-être des animaux d'élevage.

1. Etat de l'art, cadre d'analyse et méthode

1.1. Histoire récente de la question du bien-être des animaux d'élevage

Le concept de bien-être animal est introduit dès le milieu des années 1960 en Angleterre, notamment à travers le rapport du zoologue F.W.R. Brambell commandité par le gouvernement britannique dans un contexte social d'interrogations fortes concernant la manière dont sont traités les animaux en élevage (Brambell, 1965).
En France, les animaux sont définis dans le Code rural comme des « êtres sensibles » (article L214-1) à partir de 1976. À cette époque, des revendications sur le traitement des animaux dans les élevages intensifs émergent chez certains zootechniciens qui développent le sentiment de « torturer des bêtes auxquelles ils s'étaient attachés par la force des choses » dans l'exercice de leur activité professionnelle (Larrère et Larrère, 1997). Le concept de « bien-être animal » proprement dit apparait progressivement, à la suite de travaux d'éthologues qui montrent que les environnements confinés peuvent engendrer des frustrations, voire des souffrances, en empêchant l'animal d'exprimer pleinement son comportement naturel (Dantzer et Mormède, 1979). Les travaux scientifiques se poursuivent dans les années 1980 et 1990, et l'état de bien-être des animaux devient « objectivable » par la mise au point d'indicateurs mesurables (de stress notamment) (Veissier et Miele, 2015). L'approche biologique et zootechnique considère progressivement le bien-être animal comme une harmonie entre l'animal et son environnement, associée à des possibilités d'adaptation et à une souffrance limitée (Veissier et Boissy, 2002).
Le concept même de « bien-être animal » se diffuse dans la société et une définition en est proposée en 1992 par le Farm Animal Welfare Council, fédération britannique des associations de protection animale ; elle fait date dans le développement du concept. Elle s'appuie sur les « Five Freedoms », les cinq libertés de l'animal identifiées par le rapport Brambell présenté plus haut : ne pas souffrir de faim ni de soif ; ne pas souffrir de contrainte physique ; être indemne de douleurs, de blessures et de maladies ; avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux ; être protégé de la peur et de la détresse. Dans cette définition, la quatrième liberté introduit une conception positive du bien-être animal : la possibilité d'exprimer des comportements normaux ne se limite pas à une absence de mal-être pour l'animal.
Cette définition est reprise par les associations de protection animale, ainsi que dans l'approche règlementaire du bien-être animal à l'échelle européenne. Plusieurs directives européennes spécifiques

aux différentes espèces élevées dans les systèmes intensifs sont édictées au début des années 1990. Elles définissent des obligations de moyens (surface par animal, type de sol, durée d'allaitement…) susceptibles de garantir un certain bien-être des espèces concernées. Malgré cette évolution de la réglementation, des pratiques d'élevage contraignantes ou douloureuses pour l'animal continuent à être utilisées. Le militantisme animaliste développe donc ses actions dans les années 1990. Les arguments du courant de la « libération animale » se diffusent et se structurent en France par l'intermédiaire des Cahiers antispécistes créés en 1991. En France, les associations pour la défense des animaux d'élevage se situent toutefois davantage dans une volonté d'amélioration de leurs conditions de vie sans remise en question de la légitimité de l'élevage. La PMAF (Protection Mondiale des Animaux de Ferme, aujourd'hui Welfarm), entièrement dédiée à cette cause, est créée en 1994.

1.2. Cadre d'analyse : socio pragmatique et des controverses

La théorie de l'acteur-réseau, portée à l'origine par Michel Callon, Bruno Latour et Madeleine Akrich (Akrich, Callon et Latour, 1988) fournit une grille de lecture pour analyser les discours des différents protagonistes impliqués dans les débats actuels autour de l'animal d'élevage. Elle invite à considérer non seulement les représentations des différents acteurs (et donc, dans notre cas, les visions particulières de l'élevage), mais aussi les mécanismes conduisant à l'émergence d'une mobilisation. Analyser la controverse autour de l'élevage revient donc à objectiver les opinions des différents acteurs et les relations qu'ils entretiennent, pour comprendre le mécanisme de transformation des normes sociales (Lemieux, 2007).

Nous inscrivons notre analyse dans les méthodes de la sociologie pragmatique qui invite à concentrer l'analyse sur de situations de « tensions » (Barthe et al., 2013). Celles-ci sont particulièrement révélatrices car elles laissent à voir les opérations d'ajustement des acteurs. Ainsi, pour illustrer la dynamique de la controverse, nous présentons ici l'analyse du débat entourant la décision prise par l'enseigne de grande distribution Monoprix de ne plus commercialiser d'œufs issus d'élevages en cage en 2013. Cette décision a été prise à la suite de la mobilisation de plusieurs associations de protection animale, et en particulier de l'association L214, à l'issue d'une campagne de mobilisation de trois ans. Cette prise de position de l'enseigne Monoprix a été la première d'une série de réactions du même type chez d'autres distributeurs, qui a abouti très concrètement à la diminution de l'offre commerciale en œufs produits en cage.

1.3. Méthode et outils d'enquête

Il s'agit donc pour nous de réaliser une description approfondie de la controverse en identifiant les différents éléments qui la constitue – incertitudes, acteurs et publics (Lemieux, 2007), les relations qui les relient et leur dynamique.

Les techniques d'enquête mobilisées s'appuient sur des méthodes qualitatives et quantitatives. Le recueil de témoignage, en particulier, est essentiel pour percevoir les univers cognitifs et normatifs des acteurs (Kauffmann, 1996). Il est assuré par le recours à l'entretien semi-directif, aux focus-groups et à l'observation participante. L'analyse de la dynamique de la controverse est réalisée au moyen d'une enquête socio-historique. Ces méthodes qualitatives sont complétées par un croisement avec des données quantitatives recueillies au moyen d'un questionnaire fermé diffusé auprès d'un large panel de citoyen et d'une analyse scientométrique de corpus scientifiques et d'articles de presse.

En tout, nous avons rencontrés 66 acteurs engagés dans la controverse autour de l'élevage et réalisé trois focus-groups associant éleveurs et citoyens-consommateurs entre 2014 et 2017. L'analyse de l'ensemble de ces enquêtes permet d'identifier les incertitudes des acteurs de la controverse autour de l'élevage, et renseigne sur leurs modes d'action, sur les réseaux d'acteurs impliqués et sur les rapports de force en jeu. Par ailleurs, le questionnaire fermé a été diffusé en 2016 auprès d'un panel de citoyens français[1], pour quantifier leurs opinions sur un certain nombre de pratiques contraignantes pour les

[1] Certaines questions ont été réactualisées dans le cadre d'un sondage diffusé en 2018 pour le compte du LIT Ouesterel.

animaux, et les objectifs qu'ils assignent à l'élevage et aux filières françaises. Il a été administré par l'Ifop sur internet auprès d'un panel de 2 000 citoyens représentatifs de la population française (représentativité assurée par la méthode des quotas), de 18 ans et plus.

2. Etude de cas : Monoprix, L214 et les œufs « de batterie »

2.1. Chronologie de la controverse

En 2011, L214 décide de lancer une campagne nationale contre la commercialisation par Monoprix d'œufs de poules élevées en cage. Les militants multiplient les distributions de tracts devant les magasins[2]. En 2012, l'association organise une distribution de tracts devant le siège de l'enseigne. Cette mobilisation contribue à décider, quelques mois plus tard, la Direction à engager la discussion avec les porte-paroles de l'association.

L'enseigne accepte, dans un premier temps, de tester le retrait des œufs produits en cage sur sa marque de distributeur seulement, et uniquement dans l'un de ses magasins (à Lyon). Le test s'avère concluant : l'enseigne ne voit pas son chiffre d'affaires perturbé et les retombées médiatiques sur l'action sont positives. La filière, de son côté, percevant une menace pour la vente de ses produits, effectue un lobbying auprès des principales enseignes de la grande distribution pour les dissuader de bannir les œufs de cage. Le CNPO (Comité National pour la Promotion de l'œuf), l'interprofession de la filière poules pondeuses, cherche à convaincre les acteurs de la distribution des bonnes conditions de vie des poules élevées en cage en France, met en avant le fait que 80% de la production d'œufs en France est réalisée dans des systèmes en cage et incite les industriels de la distribution à faire preuve de solidarité avec les éleveurs du pays. Malgré ces arguments, début 2013, l'enseigne Monoprix annonce le retrait, dans tous ses magasins, des œufs produits en cage commercialisés sous sa marque de distributeur.

L'association L214 n'arrête pas ses actions de mobilisation, et somme désormais l'enseigne de stopper la commercialisation de l'ensemble des œufs de cage, toute marque confondue. Les actions de L214 devant les magasins reprennent. Le 1er avril 2016, Monoprix annonce, par conférence de presse, le retrait de ses rayons de l'ensemble des œufs produits par des poules élevées en cage.

Forte de son succès auprès de Monoprix, L214 poursuit sa campagne contre les « œufs de batterie » auprès d'autres enseignes commerciales (Auchan, Leclerc, Carrefour, etc.). Rapidement, de nombreuses marques emboîtent le pas de Monoprix, qui bénéficie finalement d'une image de « fer-de-lance » dans la lutte contre l'élevage de poules en cage.

Avec la multiplication des annonces de distributeurs et d'industriels de l'arrêt de leur approvisionnement en œufs de cage, la filière se trouve dans une position de grande incertitude quant à l'avenir de sa production. Les éleveurs engagés dans le système en cage voient en effet leurs débouchés se raréfier drastiquement en 2016 et 2017. Reconnaissant les difficultés de ce mode d'élevage, le CNPO annonce, le 14 octobre 2017, la mise en œuvre d'un « Contrat Sociétal d'Avenir ». Dans cette démarche visant à promouvoir les systèmes d'élevage alternatifs à la cage, l'interprofession invite l'ensemble des opérateurs de l'aval et les pouvoirs publics à s'engager auprès des producteurs d'œufs en système cage pour les aider à investir financièrement dans de nouveaux équipements ou même à arrêter précocement leur activité. La demande aboutit timidement auprès du secteur privé : si certaines enseignes s'engagent rapidement, beaucoup d'entre elles prennent la décision après plusieurs semaines ou refusent le marché.

En 2017, c'est au tour du Président de la République lui-même de prendre position sur la production d'œufs en batterie en s'engageant à ce que « les œufs vendus aux consommateurs ne [soient] issus que d'élevages en plein air d'ici 2022 » (Discours d'Emmanuel Macron à Rungis, 12 octobre 2017). Finalement, dans la loi Agriculture et Alimentation de 2018, ce n'est pas l'interdiction de l'élevage en

[2] La page https://www.l214.com/monoprix/actions recense l'ensemble des actions réalisées par les militants de L214 : plusieurs centaines en 2011 et 2012.

cage qui est inscrite, mais l'arrêt de l'octroi de permis d'installation de nouvelles exploitations en système cage.
La chronologie des évènements autour des œufs de poules élevées en cage montre que les transformations des pratiques d'élevage sont ici induites d'abord par le changement de pratiques professionnelles dans le secteur marchand, puis par l'instauration de nouvelles normes règlementaires allant à l'encontre du système cage. Ces transformations convergent vers un rejet progressif de l'élevage de poules en cage, à tel point que la filière elle-même s'engage, à partir de 2017, dans une restructuration profonde de ses modes de production en faveur des systèmes alternatifs à la cage. C'est finalement tout un secteur de production qui se voit désavoué et contraint à la diminution drastique de son activité.

2.2. Différents registres d'incertitude et d'argumentaires

La controverse sur la production d'œufs en cage se structure autour de différents types d'incertitudes : une incertitude fondamentale autour du bien-être des poules et une incertitude plus économique sur le marché.
La première incertitude pose une question d'ordre éthologique : les poules sont-elles « bien » lorsqu'elles sont élevées dans des cages ? Cette incertitude concerne globalement la définition précise de l'état de bien-être pour l'animal qu'est la poule. Sur ce point, le consensus scientifique et juridique est, on l'a vu, que l'état « optimal » de bien-être pour un animal donné correspond au respect de ses « cinq libertés » et notamment à l'expression de son comportement naturel. Or, les nouvelles cages imposées par la Directive 1999/74/CE sur la protection des poules pondeuses et instaurées en 2012 ont précisément été conçues dans cet objectif : les aménagements effectués doivent permettre à la poule d'exprimer des instincts naturels de grattage, de nidation et de perchage et l'espace supplémentaire alloué doit lui offrir une plus grande liberté de mouvement. Pour les associations de protection animale, cette mise aux normes est très insuffisante pour l'amélioration du bien-être des poules pondeuses : selon elles, même dans des cages aménagées, les animaux souffrent de la densité, de l'absence d'une réelle liberté de mouvement, du manque de confort, etc… Elles s'opposent à toute utilisation de cage, de manière générale, considérant que ce type d'équipement ne respecte pas, de fait, la liberté de mouvement de l'animal. Leur militantisme défend donc une vision du bien-être animal dans laquelle l'animal ne peut se sentir bien que si sa liberté fondamentale de déplacement et de mouvement est garantie.
Face aux distributeurs, la stratégie argumentative des acteurs de la filière s'inscrit dans les thématiques sanitaire et économique, ce qui leur permet de s'octroyer une portée éthique s'appuyant sur le registre de la solidarité : avec les œufs produits en cage, on offre non seulement aux populations à faibles revenus la possibilité de consommer un aliment sain et bon marché, mais, en achetant des œufs produits en cage, le consommateur procède également à un acte solidaire en soutenant des éleveurs en difficulté. Face au public du secteur marchand, les associations fondent quant à elles leur argumentation sur un registre mariant l'éthique (le bien-être des animaux d'élevage) à l'économie : l'engagement des acteurs industriels pour la cause animale leur octroie une image positive et responsable, susceptible de séduire les consommateurs.
On remarque donc que cette controverse s'établit sur les registres éthique et économique. L'efficacité des associations se fonde sur leur capacité à relier ces deux aspects dans leur stratégie et leurs arguments. En dégradant l'image de marque des industriels, et donc en menaçant leur santé économique, elles les ont amenés à prendre des engagements pour le bien-être animal. La filière, en revanche, n'a pas réussi à les convaincre d'agir par solidarité avec les éleveurs. Dans cette controverse, en quelque sorte, une mise en concurrence du bien-être des éleveurs et de celui des animaux a été réalisée dans les argumentaires, et a entrainé un changement en faveur de ces derniers.

2.3. Des acteurs aux moyens d'actions variés

Le cas des « œufs de batterie » est particulièrement intéressant parce qu'il met en lumière la difficulté de catégoriser les types d'acteurs dans un processus dynamique constamment en reconfiguration. Ce

qui évolue ici c'est le rôle de l'enseigne Monoprix qui devient une partie prenante particulière car elle s'est engagée aux côtés des associations de protection animale et qu'elle influence à son tour, d'une certaine manière, le comportement des consommateurs et des autres distributeurs. La concurrence économique entre les marques accélère, en effet, la prise d'engagement des autres enseignes de GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) qui, en plus, bénéficient de l'expérience de l'une d'entre elles (les incertitudes commerciales sont donc moins importantes). Dans cette situation, l'acteur Monoprix joue donc à la fois un rôle de public, de partie prenante et de catalyseur du changement. Tout l'enjeu, pour les parties prenantes de la controverse, est en effet de transformer le public en partie prenante.

Le cas des œufs de cage souligne l'existence de deux statuts différents au sein du public. On y observe des publics que l'on peut qualifier de « directs », c'est-à-dire qui sont compétents pour agir concrètement sur les pratiques d'élevage. Ce public est constitué des décideurs politiques qui peuvent changer la réglementation, des industriels et distributeurs qui peuvent mettre en place des cahiers des charges spécifiques, et des éleveurs par le système de production et les pratiques qu'ils choisissent de mettre en œuvre. Mais il existe aussi des publics « indirects », c'est-à-dire qui n'agissent pas directement sur l'élevage mais qui influencent indirectement les autres publics. Les citoyens-consommateurs, en effet, ne peuvent pas agir directement sur les pratiques d'élevage, mais peuvent les influencer indirectement en changeant leurs habitudes d'achat, en boycottant certains produits et en en favorisant d'autres. Dans le cas spécifique des vidéos de L214, montrant en caméra cachée des conditions d'élevage de poules en cage particulièrement choquantes, le public indirect est constitué de toutes les personnes ayant visionné les vidéos. Ce public n'a pas forcément le pouvoir d'intervenir directement sur les élevages en question, mais l'audience importante des vidéos fait indirectement pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils agissent rapidement et prennent des mesures à l'encontre de ces exploitations. Ces vidéos incitent également les consommateurs à changer leurs pratiques d'achat.

On observe donc que les parties prenantes qui arrivent à faire bouger les lignes sont celles qui s'adressent conjointement aux différents types de public pour les rallier à leur cause. L'adaptation de leurs arguments et de leurs actions aux différents types de publics aide les parties prenantes à remporter l'adhésion d'un public plus large et diversifié. L'étude de la stratégie choisie par L214, par exemple, montre qu'elle n'a pas concentré ses actions sur un unique type de public, mais qu'elle a ciblé parallèlement les distributeurs et les consommateurs et a adapté ses actions selon ces catégories. En s'attaquant au secteur industriel, L214 choisit l'efficacité d'agir auprès d'un public « direct ». Comme on l'a vu, l'association associe des arguments éthiques à des arguments économiques pour convaincre l'enseigne. L'enjeu, face au secteur privé, est en effet de répondre à ses incertitudes professionnelles qui ont trait au marché et à son évolution. L214 montre donc à l'enseigne Monoprix qu'il y a beaucoup à gagner, économiquement, à rallier la cause animale (reports d'achat vers des produits à forte valeur ajoutée, publicité positive, image de marque, etc.). Concrètement, l'arrêt de la commercialisation des œufs produits en cage a entrainé une diminution de la production de ce type d'œufs, et donc a directement contribué à restructurer la filière. Mais la force de L214, dans ce cas, est d'avoir également mobilisé le public « indirect » des consommateurs pour qu'il fasse pression sur la distribution, grâce à des actions de rencontre interpersonnelle (distribution de tract, stand près des magasins, etc.), à la diffusion de vidéos très relayées médiatiquement (risque de *bad buzz* pour les marques) et à l'appui de personnalités influentes et médiatiques pour porter leur arguments (Guillaume Meurice, Stéphane Bern, Sophie Marceau, etc.).

L'inscription au sein d'un réseau est effectivement déterminante dans les rapports de force entre les parties prenantes. Elle leur permet, d'une part, de faire porter leurs arguments dans différentes sphères de la société, ce qui augmente la probabilité d'amener des changements multidimensionnels (politiques, pratiques, moraux, etc.) en élevage et dans la conception de l'animal. L'appui sur un réseau permet, d'autre part, d'accéder plus facilement aux médias et de faire diffuser largement les arguments par des porte-paroles médiatiques. Ces derniers sont d'autant plus efficaces à transmettre les arguments qu'ils

bénéficient de la confiance du public, par exemple parce qu'ils sont issus de la sphère culturelle, comme les artistes et les intellectuels, ou d'instances au statut d'expertise reconnu.

3. Les transformations des normes sociales dues à la controverse sur l'élevage

3.1. La confiance comme condition pour le changement

Dans une controverse, l'objectif des parties prenantes est de susciter l'enrôlement du public : elles ont pour mission de convaincre le public à s'engager. Mais cela n'est possible que si ce dernier est convaincu de la sincérité des parties prenantes. Dans le cas contraire, les arguments de ces dernières, même s'ils sont scientifiquement fondés, tomberont dans l'oreille sourde du public qui ne croira pas en leur véracité.

L'argumentation des parties prenantes est donc stratégique : elle ne correspond pas uniquement à la diffusion de preuves scientifiques. Si des travaux de la FAO[3] ou d'INRAE[4] sont fréquemment cités dans les arguments, ce qui traduit une forme de confiance dans l'expertise de ces organismes, le résultat scientifique en lui-même a une valeur limitée dans la controverse autour de l'élevage car certaines incertitudes sont en dehors du champ scientifique. Les questions liées à la condition animale et au statut de l'animal, en particulier, entrent dans le domaine moral. Sur ce type de sujet, les arguments technico-scientifiques ne permettent pas de diminuer les incertitudes parce qu'ils ne sont pas du même registre ; ils sont en quelque sorte « hors sujet ». Pire, ils peuvent parfois accentuer la controverse, en renvoyant de ceux qui les utilisent l'image d'acteurs insensibles, immoraux, incapables de s'engager dans un dialogue.

Il s'agit donc, pour les acteurs de la controverse, de fournir les *meilleures* preuves – pas forcément les plus robustes scientifiquement, mais les plus efficaces pour convaincre le public. Pour cela, elles doivent être les mieux adaptées à la situation dans laquelle elles sont énoncées. Par exemple, il a été constaté que les arguments techniques justifiant les pratiques des éleveurs sont plus efficaces pour convaincre le public lorsqu'ils sont énoncés sur le terrain, lors d'une visite de ferme, que lors d'un débat télévisé.

Les sociologues l'ont montré : la confiance s'instaure plus facilement au travers de relations interpersonnelles (Giddens, 1994). Les arguments relayés par des médias ont potentiellement plus de mal à remporter l'adhésion que ceux développés directement par les personnes concernées en situation d'échange. Les associations mettent beaucoup à profit ces relations interpersonnelles, notamment au travers de leurs actions impliquant les bénévoles allant à la rencontre des citoyens-consommateurs. Les éleveurs aussi sont de plus en plus incités, par les représentants syndicaux ou les conseillers agricoles, à développer ce type de relation avec leur entourage proche, par exemple en organisant des journées portes-ouvertes dans leur exploitation. Il est toutefois difficile de toucher un public large par des actions interpersonnelles. Pour pallier cela, les associations s'appuient sur l'intervention de personnalités dans les médias, faisant passer leurs arguments en s'appuyant sur la confiance dont ces dernières bénéficient, aboutissant à une forme de personnification de leur message. Les positions végétariennes, par exemple, sont relayées par de nombreuses personnalités internationales (acteur.rice.s, chanteur.euse.s,…) rendant le sujet attractif pour les médias, y compris ceux qui ne sont pas spécialisés sur le sujet, touchant ainsi un public d'autant plus large. Dans le monde de l'élevage, quelques éleveurs commencent à s'emparer des réseaux sociaux. Ces initiatives, dans lesquelles les éleveurs filment de courtes vidéos sur leur quotidien ou racontent leur métier par écrit, permettent d'une part de diffuser le point de vue de l'éleveur auprès de citoyens-consommateurs

[3] Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation.

[4] Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

potentiellement très éloignés de l'élevage, et d'autre part d'entretenir une relation interpersonnelle et régulière avec les spectateurs ou lecteurs.
Pour garantir une confiance durable, les parties prenantes de la controverse doivent réaffirmer leur sincérité et leur professionnalisme à chaque attaque de leurs adversaires. Pour cela, elles s'appuient notamment sur des passages réguliers dans les médias : des apparitions fréquentes contribuent en effet à renforcer une forme de lien avec le public qui identifie davantage l'acteur comme une partie prenante légitime, active et experte de la controverse. A l'inverse, des attaques trop violentes et trop fréquentes de la part des associations peuvent être perçues, par le public, comme « une tentative désespérée de produire des révélations, d'engendrer des affaires » (Chateauraynaud, 1998). Dans les focus groups, par exemple, les participants « citoyens » ont, plusieurs fois, qualifié avec dédain les actions de l'association L214 (et notamment ses vidéos), comme une volonté « de faire le buzz ».

3.2. La construction d'un espace délibératif

3.2.1. La démocratie en pratique

Les modes d'engagement et de mobilisation mis en œuvre dans la controverse sur l'élevage révèlent la création d'espaces délibératifs permettant l'expression démocratique des points de vue. Tout citoyen, quels que soient ses connaissances et son statut, peut y exposer son point de vue, proposer sa manière de voir le monde et, en cela, contribuer à l'élaboration du sens collectif.
La controverse sur l'élevage offre, de plus, une variété de méthodes, espaces et moments pour l'expression des points de vue qui sont autant d'alternatives aux cadres institués classiques. Le poids des pétitions en ligne, le partage massif d'articles de presse, les multiples blogs ou les commentaires nombreux sur les réseaux sociaux concernant l'élevage montrent le poids d'internet dans la politique moderne, utilisée pour contourner des représentants politiques perçus comme de plus en plus sourds à leurs revendications.
Certains acteurs ont toutefois du mal à adopter une posture permettant la négociation. Pour certains acteurs du monde agricole, ce mode de fonctionnement du débat public est difficile à accepter. Beaucoup d'éleveurs, par exemple, perçoivent le débat comme une menace pour leur activité. Ils n'acceptent pas que des acteurs connaissant mal leur activité et leurs pratiques se donnent le droit de donner leur point de vue sur la bonne ou la mauvaise manière d'élever des animaux. La controverse, pour eux, n'est qu'un espace d'expression de critiques à leur encontre et de remise en cause de leur manière de travailler.
Mais, si la controverse organise des débats où chacun peut s'exprimer, la prise de décision se fait autour de situations où les rapports de force remettent en question la prise en compte de certains points de vue, et donc son caractère démocratique. Comme on l'a vu, ces rapports de force se jouent principalement autour de l'accès aux médias (notamment numériques), à des réseaux d'acteurs influents et à des ressources humaines et financières. Jusqu'à présent, le débat médiatique est, comme on l'a déjà signalé, surtout dominé par les messages critiques envers l'élevage. Mais l'implication récente d'éleveurs sur les plateformes numériques, encouragée par les représentants agricoles et les structures de conseil, vise à modifier ce panorama. Le poids économique et social des filières d'élevage, par ailleurs, freine la mise en place de règlementations extrêmement contraignantes pour l'activité.

3.2.2. Construction de normes formelles et informelles

Les rapports de force entre les acteurs de la controverse permettent de faire évoluer deux types de normes. Les premières sont les normes règlementaires ou professionnelles qui entrainent l'établissement de cahiers des charges ou de *process* à respecter et qui influencent concrètement les pratiques d'élevage : on qualifiera ces normes de formelles (ou formalisées). Les secondes sont les normes sociales informelles qui correspondent aux normes culturelles. Dans le cas de l'élevage, ces dernières correspondent aux normes alimentaires et aux statuts accordés au vivant.

Les normes formelles évoluent lorsque le public que l'on avait qualifié de « direct » se rallie à une cause. Il est formé des pouvoirs publics, qui font les lois et accordent les subventions, et par le secteur agro-industriel qui peut imposer une manière de produire aux éleveurs par son action sur le marché ou la mise en place de cahiers des charges. Les normes formelles ayant d'ores-et-déjà été modifiées sont le statut de l'animal d'élevage et les modes de production des œufs produits en cage, par exemple. Les normes informelles se transforment, quant à elles, par une évolution des modes de pensée et d'agir des citoyens-consommateurs. Le changement est donc potentiellement plus efficace pour transformer l'élevage lorsqu'il part du public direct : ce sont les acteurs agro-industriels, le gouvernement et le législateur qui entrainent des changements concrets de normes et de pratiques (par l'instauration d'incitations, d'obligations ou d'interdictions).

Le public indirect contribue à une évolution du sens global attribué à l'élevage qui retentit sur les autres publics et peut influencer les éleveurs eux-mêmes dans leur choix de système, mais il a moins la capacité d'agir sur l'élevage. Les consommateurs ne sont pas forcément la meilleure cible pour faire avancer la cause animale : même si la préoccupation du public pour le bien-être animal existe, il est difficile de faire changer les pratiques de consommation d'un nombre suffisamment important de consommateurs pour influencer les modes de production. Toutefois, de multiples initiatives citoyennes tentent d'apporter des réponses aux incertitudes autour desquelles se structure la controverse. S'appuyant souvent sur une reconnexion au territoire, à travers la création d'associations locales par exemple, ces initiatives peuvent être vues comme une manière, pour le public des citoyens, d'agir concrètement. L'aspect mondialisé des impacts de l'élevage et de l'organisation générale de l'agriculture questionne, en effet, les voies d'actions possibles pour les parties prenantes ou les publics qui souhaitent s'engager. Face à un contexte qui les dépasse, à des prises de décision sur lesquelles ils n'ont que peu de capacité d'influence, se développe un mouvement de « solutions locales pour un désordre global »[5]. Les initiatives citoyennes visant à rapprocher l'agriculture et le citoyen fleurissent, que ce soit au travers de jardins partagés, de réseaux de distributions de paniers alimentaires (de légumes ou de produits animaux), du développement de l'agriculture urbaine, etc. Dans un monde où la modernité et la globalisation leur échappe, l'agriculture et l'élevage représentent, pour beaucoup de citoyens, un moyen de se reconnecter à leur environnement, à leurs convictions et à leur territoire. Alors qu'il peut apparaître plus efficace d'agir à une échelle globale par l'intermédiaire des gouvernements ou des industriels pour la formalisation des normes, ces citoyens préfèrent s'impliquer dans des actions dont l'impact sur l'environnement ou le bien-être des animaux reste limité (en raison de l'échelle d'action moins globale que celle des normes règlementaires) mais bien concret.

3.3. La transformation des normes culturelles

3.3.1. De nouvelles normes alimentaires

L'alimentation représente une dimension fondamentale de la vie sociale et du processus de socialisation (Poulain, 1997; Dupuy et Poulain, 2008; Corbeau, 2008). Elle est tout à la fois un facteur de création de liens sociaux, un mode d'expression des convictions politiques et un mode de révélation des anxiétés de la société. L'analyse de la controverse sur l'élevage met en lumière les transformations de cette norme culturelle.

Un attachement à l'art de la commensalité à la française, tout d'abord, transparaît à plusieurs reprises dans les entretiens (cf. 1.3). On note notamment une tendance à la valorisation de la viande en tant qu'aliment constitutif d'un repas complet et une association de l'élevage à la gastronomie. L'activité d'élevage est souvent évoquée avec le plaisir de bien manger, c'est-à-dire de consommer des produits de qualité issus de l'agriculture française : c'est une activité participant fortement au sentiment d'appartenance à la culture française au travers de sa contribution à la gastronomie. Dans ce contexte, refuser l'élevage implique une forme d'alimentation complètement originale. Une telle singularité entraine *a fortiori* la constitution de groupe à l'identité marquée. Les liens sociaux, dans ces cercles

[5] Pour reprendre l'expression de la réalisatrice Coline Serreau (2010).

fondés sur le régime alimentaire et le rejet de l'élevage, sont de fait très resserrés. Les normes alimentaires exclusives qu'ils génèrent (soit l'on consomme de la viande, soit l'on n'en consomme pas) organisent des groupes souvent fermés sur eux-mêmes.
Au-delà de ce particularisme, le « flexitarisme », régime alimentaire qui limite fortement la fréquence de consommation de viande mais sans être radical et qui autorise en particulier à en consommer lors de repas en groupe, apparaît finalement comme une alternative nuancée permettant à ses adeptes d'être en accord avec leur volonté de réduction de la consommation de viande sans se priver de leurs relations sociales. « Manger moins, mais mieux », de viande, est le leitmotiv de la quasi-totalité des associations environnementalistes et welfaristes, ainsi que de nombreux acteurs du monde de l'élevage et scientifiques. Ce message est d'abord devenu consensuel chez les associations environnementales avant d'être récupéré par certaines associations de protection animale, puis il s'est diffusé dans d'autres arènes de la société, notamment par l'intermédiaire des médias. On retrouve aujourd'hui ce message dans les journaux de cuisine, dans les discussions sur la nutrition, dans les manuels scolaires, etc. Même certaines associations abolitionnistes réclamant pourtant un arrêt complet de la consommation de produits animaux, comme L214, militent dans un premier temps pour une diminution de la consommation de viande avec un report vers les viandes de qualité. Il apparaît que la nouvelle norme alimentaire du « bien manger » en devenir est de consommer de la viande moins souvent mais de l'acheter de meilleure qualité quitte à la payer plus cher. Il est intéressant de noter que, pour le moment, ce mantra s'applique principalement à la viande, les autres types de produits animaux (lait, œufs,…) apparaissant relativement épargnés. C'est bien la viande, et en particulier la viande rouge, qui, aujourd'hui plus que tout autre aliment d'origine animale, cristallise les inquiétudes et les mouvements de rejet.
Ce terme de « qualité » pose bien sûr des difficultés sémantiques et laisse place à différentes interprétations : qualité gustative ou nutritionnelle ? qualité environnementale du mode de production ? qualité des pratiques d'élevage quant au bien-être des animaux ? etc. On peut considérer ce terme de manière holiste, c'est-à-dire agrégeant une multitude de paramètres dont le classement hiérarchique varie d'un individu à l'autre. C'est « ce qu'il est ressorti des focus-groups lors desquels la viande « de qualité » était tantôt celle achetée à proximité, tantôt celle certifiée biologique, tantôt celle issue d'élevages en plein air, etc.
Dans ce contexte, ce sont les instances officielles de définition des normes d'une alimentation saine (Plan National Nutrition Santé, ANSES, Organisation Mondiale de la Santé, normes ISO,…) qui contribuent à la diffusion de ces représentations. L'évolution des recommandations nutritionnelles, ces vingt dernières années, est à la diminution de la part des produits animaux dans le repas « sain »[6]. Cette nouvelle norme sociale qui se diffuse définit les produits animaux (viande, produits laitiers, charcuterie en particulier) comme nocifs pour la santé quand ils sont consommés en excès. A contrario, les légumes et les fruits représentent les aliments sains par excellence. Ce type de recommandations contribue, finalement, à légitimer le discours des associations végétariennes ou végans et, par extension, à donner à l'élevage l'image d'une activité « nuisible » à la santé humaine. De plus, face à cet éloignement des lieux de production et de transformation des aliments, la confiance du consommateur dans les produits alimentaires s'effrite. Les différents « scandales » alimentaires des dernières années focalisés sur les produits animaux (Fipronil dans les œufs en 2017, viande de cheval dans les lasagnes en 2013, laits infantiles contaminés à la salmonellose en 2017, etc.) ne font que légitimer cette méfiance du consommateur. Le recours à des aliments perçus comme « naturels », « traditionnels » ou « locaux » est une manière de diminuer l'incertitude sur le mode de production des aliments. Les différentes enquêtes réalisées (cf. 1.3) montrent que le naturel et l'authentique sont valorisés et représentent ce qui est « bon et sain », à l'inverse des produits transformés issus de l'industrie agroalimentaire perçus comme artificiels et nocifs.

[6] Les recommandations du PNNS étaient, entre 2011 et 2016, de consommer de la viande une à deux fois par jour. En 2017, elles deviennent : « pas plus de 70g de viande et 25g de charcuterie par jour ». Les quantités sont plus strictes, le ton est à la limitation de la consommation.

3.3.2. Une redéfinition des statuts du vivant

La controverse sur l'élevage conduit à une redéfinition progressive des normes liées au traitement des animaux et aux relations qu'entretiennent les humains avec eux. Elle procède non seulement à une remise à plat des conditions permettant l'élevage et la mise à mort des animaux, mais aussi à un replacement de l'humain au sein du règne animal et de l'environnement naturel.

Si le statut des animaux a été modifié dans le Code civil en 2015, ce n'est finalement que la traduction de changements de plus long terme dans la conception de l'animal par la société. Différents évènements, avec une accélération depuis les années 2010, montrent que les animaux sont en phase d'acquérir un statut privilégié dans leur conception par les humains et que ce phénomène dépasse largement les animaux d'élevage et les frontières françaises[7]. L'agrégation de ces nombreux évènements traduit la reconnaissance de la sensibilité des animaux par la société prise dans son sens le plus large et redéfinit les frontières de ce que l'humain peut moralement leur infliger. La philosophie antispéciste va même plus loin en tentant de faire tomber les barrières entre espèces pour accorder la même valeur morale entre humains et animaux. Si cette philosophie n'emporte pas les suffrages majoritaires au sein de la société française, c'est une nouvelle norme sociale intermédiaire qui semble s'installer autour de la condamnation morale de tout acte de cruauté envers les animaux. L'enjeu de cette nouvelle norme, pour l'élevage, tient à la définition de cette cruauté, sur laquelle l'accord n'est pas encore stabilisé : l'enfermement et le maintien d'animaux sans accès possible à l'extérieur est-il cruel ? qu'en est-il de la séparation de la vache et de son veau ? des pratiques douloureuses réalisées sans anesthésie ? etc. L'ensemble des enquêtes réalisées (cf. 1.3) montrent que c'est finalement une norme sociale proche du welfarisme qui semble s'installer : l'élevage n'est pas remis en question en tant que tel, mais l'absence de prise en compte de leur sensibilité devient intolérable et le bien-être des animaux en élevage doit être amélioré.

La mise à mort des animaux reste globalement acceptée, mais sous certaines conditions et notamment à condition que les animaux aient bénéficié d'une « belle » vie, d'une vie qui valait la peine d'être vécue. C'est l'un des changements principaux dans la perception de l'élevage qui est apporté par la controverse : l'activité a souvent fait l'objet de débat en ce qui concerne les meilleures pratiques à mettre en œuvre, les systèmes les plus cohérents, les modes de production les plus efficients, mais ce que l'on observe actuellement c'est une remise à plat du principe même de l'élevage en tant qu'activité conduisant à la mise à mort d'animaux. Cette question de la mort animale nécessite la construction d'un accord social, actuellement ébranlé par les différents scandales ayant agité le milieu des abattoirs (notamment par les vidéos filmées par L214). Certaines initiatives concrètes voient le jour pour dépasser la fatalité de l'abattage des animaux domestiques : refuges d'animaux d'élevages, production d'œufs par des poules non abattues[8], adoption d'animaux réformés par des particuliers, etc. Une autre manière de gérer moralement cette mise à mort des animaux passe par des exigences fortes sur la manière dont ils ont été élevés. Ces exigences ne sont bien sûr pas stabilisées ni homogènes au sein de la société et chacun se fait sa propre interprétation des pratiques à mettre en œuvre pour offrir une belle vie aux animaux, mais cette logique se retrouve dans les attentes sociales autour du bien-être animal.

Il reste en outre que, si le « naturel » est aujourd'hui valorisé, notamment dans l'alimentation, la définition de ce naturel n'est pas encore stabilisée (Dubet, 2017). Sa valeur morale qui apparait essentiellement juste peut être questionnée : en élevage, préfère-t-on placer les animaux dans les conditions les plus proches d'un environnement naturel en toutes circonstances, ou bien accepte-t-on

[7] Voir, par exemple, l'émotion provoquée par la vidéo montrant la maltraitance d'un chaton dans la région de Marseille en 2014 et qui a donné lieu à une condamnation exemplaire du responsable, la qualification d'un orang-outan par la justice argentine de « personne non humaine » lui attribuant ainsi le droit de ne pas être maintenu en captivité en 2014, l'interdiction belge de faire intervenir des animaux sauvages dans les cirques en 2013, l'obligation instaurée en Suisse en 2017 d'étourdir les homards avant de les faire cuire, etc.

[8] Voir l'initiative « Poule House » commercialisant des œufs issus de poules qui ne sont pas envoyées à l'abattoir.

l'intervention humaine lors de certaines situations (mises bas, accouplement, soins, etc.) pour diminuer la douleur de l'animal et limiter leur mortalité ? Et à quoi correspond l'environnement naturel d'animaux ayant été domestiqués il y a de cela plusieurs millénaires ?

3.3.3. A la recherche du « bon » élevage

A l'interface entre le monde humain, le monde animal et le monde végétal, l'élevage est perçu par beaucoup de citoyens et d'éleveurs comme une activité « de nature » par excellence. Cette vision se retrouve dans les préférences qu'ils ont pointées lors des focus groups : les citoyens se montrent particulièrement sensibles à la présence de matériaux naturels dans les bâtiments (paille et bois principalement), d'ouvertures sur l'extérieur et ont montré une préférence nette pour les élevages en plein air. Une bonne relation entre l'éleveur et ses animaux est particulièrement appréciée. Le travail avec l'animal est accepté, à condition qu'une relation de confiance soit nouée entre l'éleveur et ses bêtes.

En outre, l'ensemble des enquêtes réalisées montre que la norme sociale autour de l'élevage devient l'agriculture biologique et plein air, qui représentent le « bon » élevage. Dans tous les focus-groups, les éleveurs indiquant être engagés en agriculture conventionnelle ont été sommés de justifier leur choix de mode de production par rapport à l'agriculture biologique. C'est cette dernière forme d'agriculture qui est, aujourd'hui, la norme de référence. Même si l'ensemble de la société ne consomme pas uniquement des produits biologiques ou issus d'élevages labellisés ou plein air, ces modes de production sont perçus comme des idéaux vers lesquels tendre car ils répondent de manière holistique aux incertitudes entourant l'élevage et contribuent à autoriser la mise à mort et la consommation des animaux. A travers la controverse de l'élevage, c'est donc une norme sociale du « bon » élevage qui est en train de se construire. Ce bon élevage s'apparente à un élevage en plein air, sous signe officiel de qualité ou biologique, dans lequel les animaux bénéficient d'une vie heureuse et qui produit des aliments bons et sains.

Dans les enquêtes effectuées, l'idée de tradition est également fortement associée à l'activité d'élevage, comme d'ailleurs à l'activité agricole de manière générale. Les critiques des formes d'élevage actuelles témoignent d'une sorte d'inadéquation avec la représentation d'une activité traditionnelle et ancestrale qu'en ont de nombreux citoyens. Ces visions en opposition, entre d'un côté la volonté (exprimée le plus fréquemment par des acteurs du monde de l'élevage) de modernisation et de « technologisation » – et d'affranchissement des contraintes du milieu naturel – et, de l'autre, la vision idéalisée d'une activité traditionnelle, proche de la nature et « à l'ancienne » révèlent des sens différents attribués au métier. La logique technologiste, source de fierté pour de nombreux éleveurs qui souhaitent s'affranchir du cliché de l'agriculteur rural et arriéré, est perçue, par beaucoup de citoyens, comme une dérive de l'industrialisation de l'agriculture. Les outils agricoles « de précision », dont l'objectif est de libérer du temps aux éleveurs et d'améliorer la précision du suivi de leur troupeau, ne correspondent pas à l'image du « bon élevage » que les citoyens ont exprimée lors des groupes de discussion, dans laquelle le travail humain et les matériaux naturels sont plébiscités. Cette redéfinition du sens attribué à l'élevage démontre, globalement, une défiance sociale envers l'industrialisation de l'élevage, un rejet du productivisme et de l'artificialisation des pratiques d'élevage.

Ce rejet du productivisme acharné émane également, comme on l'a vu, de certains éleveurs qui choisissent de mettre en cohérence leur préoccupation pour l'environnement et leur sensibilité à l'animal avec leurs pratiques. Pour certains, ce rejet les amène à s'engager dans des systèmes formellement alternatifs (avec des cahiers des charges certifiés), pour d'autres, il se traduit par des adaptations à la marge du mode de production standard qui apportent une amélioration sur des dimensions spécifiques (augmentation de l'espace alloué aux animaux, alimentation produite sur l'exploitation, etc.). Globalement, on observe une tendance, chez les éleveurs mais également du côté de la recherche, à la compensation des impacts négatifs de l'élevage conventionnel. Nous pouvons évoquer la valorisation des prairies pour favoriser le stockage de carbone, mais ce mouvement s'observe de plus en plus en ce qui concerne le bien-être animal. C'est comme si, d'une logique selon

laquelle les animaux devaient se conformer coûte que coûte au système de production, on passait à une logique de réadaptation des infrastructures à l'animal et à son comportement naturel. Certains éleveurs cherchent à ne pas couper la queue des porcs, à ne pas castrer les mâles, à laisser plus longtemps les veaux avec leur mère, etc. Et, pour cela, ils réfléchissent à des innovations techniques et lancent des projets pour construire des bâtiments « du futur » associant les acteurs de la société civile dans la conception.

Conclusion

L'analyse de la controverse montre qu'il n'existe pas d'accord sur le rôle et la place de l'élevage au sein de la société française : certains souhaitent qu'il disparaisse complètement, d'autres préfèreraient que l'élevage intensif s'améliore voire s'efface pour laisser la place au développement de modèles de production plus extensifs, d'autres encore veulent que l'élevage français poursuive sa tendance à l'intensification pour gagner en compétitivité économique. Il n'en reste que peu, finalement, que le sujet laisse de marbre, signe que l'élevage est au cœur d'une problématique sociale profondément implantée. De nouvelles normes sont en passe de se stabiliser : diminution de la consommation de viande, respect de l'animal et de l'environnement, conscientisation des modèles alimentaires, etc. Ils trouvent différentes traductions pratiques dans les habitudes de consommation de chacun, dans l'évolution de la règlementation et dans les pratiques professionnelles.
La controverse, par la transformation des normes sociales qu'elle induit autour de l'alimentation, de l'animal et de la nature, place l'élevage devant une situation dont les risques pour l'activité sont non négligeables parce qu'ils menacent son existence même. Nous faisons l'hypothèse que l'élevage, s'il souhaite perdurer tout en jouissant d'un rôle valorisé au sein de la société, devra se positionner et se transformer pour s'adapter à ces évolutions sociales. L'apparition de ces nouvelles normes sociales prônant des systèmes plus extensifs remet directement en question les choix de système de beaucoup d'éleveurs. Les décalages entre les aspirations de ces derniers, notamment en ce qui concerne les outils technologiques ou plus largement le système de production mis en place, et la vision idéalisée de l'élevage partagée par une grande partie de la société distanciée de l'agriculture, ne fait qu'accentuer le sentiment des éleveurs d'être en décalage et incompris par la société. Plus généralement, la controverse sur l'élevage a un impact négatif sur l'attractivité du métier, déjà bien entachée par l'image du travail agricole associé au « dur labeur ». La controverse pénètre les organismes de formation des jeunes agriculteurs qui sont, comme tous les autres jeunes de leur génération, publics de la controverse à travers les médias et les réseaux sociaux. À terme, ce constat questionne l'avenir de l'activité, faute de jeunes agriculteurs qui ne souhaitent pas se lancer dans une activité non seulement difficile mais, qui plus est, décriée par la société.

Références bibliographiques

Akrich M., Callon M. et Latour B., 1988. A quoi tient le succès des innovations ? 1: L'art de l'intéressement; 2: Le choix des porte-parole. Annales des Mines (coll. « Gérer et comprendre »), 11&12, 4-17 & 14-29.

Barthe Y., de Blic D., Heurtin J.-P., Lagneau É., Lemieux C., Linhardt D., Moreau de Bellaing C., Rémy C. et Trom D., 2013. Sociologie pragmatique : mode d'emploi. Politix, 103, 3, 175-204.

Brambell F. W. R., 1965. Report of the Technical Committee to Enquire into the Welfare of Animals Kept under Intensive Livestock Husbandry Systems. H.M. Staionery Office, Great Britain Parliament.

Chateauraynaud F., 1998. La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire. Politix, 11, 44, 76-108.

Corbeau J.-P., 2008. Casser la croûte ! Pour une « incorporaction » jubilatoire. Corps, 4, 1, 79-83.

Dantzer R., Mormède P., 1979. Le stress en élevage intensif. Paris, Masson, 3, 117 p.

Delanoue E., 2018. Débats et mobilisations autour de l'élevage : analyse d'une controverse.Thèse de Doctorat, Université Rennes 2, Rennes, France, 426 p.

Dubet F., 2017. Préface. In: Que manger? Normes et pratiques alimentaires. Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), 5-21.

Dupuy A., Poulain J.-P., 2008. Le plaisir dans la socialisation alimentaire. Enfance, 60, 3, 261-270.

Giddens A., 1994. Les conséquences de la modernité. L'Harmattan. (coll. « Théorie sociale contemporaine »), 192 p.

Kaufmann J.-C., 1996. L'entretien compréhensif. Paris, Nathan (coll. « Université »), 128 p.

Larrère C., Larrère R., 1997. Le contrat domestique. Courrier de l'Environnement de l'INRA, 30, 5-19.

Lemieux C., 2007. À quoi sert l'analyse des controverses ?. Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle, 25, 1, 191-212.

Poulain J.-P., 1997. Mutations et modes alimentaires. In: Le mangeur et l'animal. Mutations de l'élevage et de la consommation, Autrement (coll. « Mutation/Mangeurs »), 103-120.

Roguet C., Delanoue E., Dockès A.-C., Magdelaine P., Van Tilbeurgh V., Grannec M.-L., 2020. ACCEPT - Acceptabilité des élevages par la société en France : cartographie des controverses, mobilisations collectives et prospective. Innovations Agronomiques, 79, 315-329.

Veissier I., Boissy A., 2002. Bien-être animal : les moyens de répondre à la demande sociale de protection animale. Journées de la Recherche Porcine, 34, 233–239.

Veissier I., Miele M., 2015. Petite histoire de l'étude du bien-être animal : comment cet objet sociétal est devenu un objet scientifique transdisciplinaire. INRA Productions Animales, 28, 5, 399-410.

Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 3.0)

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue « Innovations Agronomiques », la date de sa publication, et son URL)